

Le dispositif Garantie Jeunes a pour objectif de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Mission Locale, en lien avec les services de l'Etat, est en charge de sa mise en œuvre.

La Garantie Jeunes est une phase d'accompagnement renforcée du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), d'une durée de douze mois, pilotée par un conseiller référent, sur la base d'une contractualisation et d'une garantie de ressources de 497.01 € par mois pour chaque jeune, en appui au parcours d'accompagnement.

La mission locale d'Aubervilliers organise une fois tous les quinze jours une réunion d'information sur la Garantie Jeunes, à destination de tous les jeunes albertivillariens.

Pour y participer, il faut s'inscrire auprès de l'accueil (sur place ou par téléphone au 01 71 86 35 36) ou de votre conseiller.

Les prochaines dates sont :

-le mercredi 10 novembre à 14h00

-le jeudi 18 novembre à 14h00

-le jeudi 25 novembre à 14h00

-le mercredi 01 décembre à 14h00

-le mercredi 08 décembre à 14h00

-le vendredi 17 décembre à 14h00

-le vendredi 24 décembre à 14h00

-le jeudi 31 décembre à 14h00

Pour intégrer le dispositif de la Garantie Jeunes, il faut être âgé de 16 à 25 ans, être ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé. Il y a de plus des conditions de ressources ; une grande disponibilité est également requise.

N.B. : Pour vous inscrire en ligne à la mission locale, [cliquez ici](#).